Province de Québec
MRC de Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Benoît-Labre

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis, est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greff.-trés. de la susdite municipalité :

Que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue le 16 mai 2023 le Conseil a adopté le règlement numéro 631-2023 modifiant le règlement numéro 447-2006 ayant pour titre *Règlement de zonage*. Ce règlement a pour effet de modifier les limites de la zone CA-41, revoir des définitions et modifier les conditions relatives aux aires de repos dans les cabanes à sucre.

Qu'un certificat de conformité a été délivré pour ledit règlement par le directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan en date du 13 juin 2023.

Toutes personnes intéressées par ledit règlement peuvent le consulter au bureau municipal situé au 216, route 271 à Saint-Benoît-Labre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Benoît-Labre
Ce 19e jour du mois de juin 2023

Coralie Rodrigue
Directrice générale/greff.-trés.

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 12 h et 13 h, ce 19e jour du mois de juin 2023.

Coralie Rodrigue
Directrice Générale/greff.-trés.